



Syndicat C.G.T DES FONCTIONNAIRES
TERRITORIAUX ACTIFS
de la ville de
OISSEL SUR SEINE
Place du 8 Mai 1945
76350 OISSEL
06/29/87/24/07
e-mail : cgt.oissel@gmail.com

Mairie
Place du 8 mai 1945
76350 OISSEL-SUR-SEINE

A l'attention de Mr Le Maire

Copie : Direction Générale
Ressources Humaines

Objet : Préavis de grève de 0 h à 24 h pour les journées du Samedi 06 Novembre 2021 au Mardi 30 Novembre 2021 et du Mercredi 01 Décembre 2021 au Vendredi 31 Décembre 2021 inclus

Le 29 Octobre 2021

Monsieur Le Maire,

Il est à rappeler une nouvelle fois combien les conditions de travail et d'exercice des missions de service public se sont dégradées depuis de trop nombreuses années. Alors que la France a tenu face aux conséquences des choix de gestion de la situation sanitaire par le gouvernement grâce à l'engagement de ses fonctionnaires et agents publics, en dépit des multiples contraintes et des injonctions contradictoires, la continuité des réformes est ressentie d'autant plus durement ; les luttes menées tous les jours dans les collectivités et leurs services le démontrent une nouvelle fois.

Découlant de la loi n°2021-1040 du 5 août 2021, le Pass Sanitaire, qui pourra être prolongé jusqu'au 31 juillet 2022, marque la vie de millions de travailleur.se.s, et encore plus depuis que le test PCR n'est plus remboursé, toute vie sociale et professionnelle est contrainte par le fait d'être vacciné. Au sein des collectivités territoriales, dans certains établissements recevant du public, ou pour certaines professions, les agents exerçant leurs missions doivent fournir un Pass Sanitaire pour venir travailler. **Il n'est pas du rôle de l'employeur de contrôler l'état de santé des agents ; les seuls habilités à ce contrôle sont les médecins de prévention.**

Aussi, la mise en place de la loi de gestion de la crise sanitaire contraint les collectivités à exiger la présentation d'un Pass Sanitaire aux usagers des services publics. Cette mesure, étant, pour le moins, controversée, les agents des collectivités territoriales, contraints par l'employeur de procéder au contrôle du Pass Sanitaire des citoyen.ne.s désirant se rendre dans un établissement public (musées, archives, salle de sports ...), doivent affronter le mécontentement et la colère des usagers alors qu'ils ne sont en rien responsables des décisions unilatérales prises par le gouvernement. Cette situation est susceptible de générer des pressions, des incivilités, des agressions, ou autres types de violence à l'encontre de ces personnels, qui seraient parfaitement inacceptables.

Le syndicat CGT Territoriaux de Oissel s'oppose à la stigmatisation des agents non vaccinés, ainsi qu'aux sanctions « déguisées » qui pourraient les viser. L'épidémie de Covid-19 est un problème de santé publique, pas un trouble à l'ordre public !

Le syndicat CGT Territoriaux de Oissel rappelle donc, que c'est aux employeurs territoriaux de garantir les bonnes conditions de mise en œuvre des directives qu'ils demandent d'appliquer à tous les agents et s'oppose à toute sanction ou exclusion d'agents au motif de la non-présentation du Pass Sanitaire.